

Juillet 2012



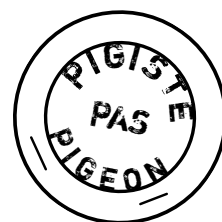
journalistes



Edition spéciale

Le scandale de la main d'œuvre exploitée dans les médias

Moins rémunérés qu'une aide ménagère ou un laveur de vitre, de nombreux journalistes professionnels indépendants n'en peuvent plus. Vous êtes concernés !



Les informations que vous lisez, regardez ou écoutez chaque jour ont été recueillies, sélectionnées et formulées par des journalistes. La Belgique francophone et germanophone compte 3.000 journalistes professionnels, la plupart diplômés de l'université ou d'une Haute école.

Parmi eux, 1 sur 5 est un indépendant, appelé aussi « freelance » ou « pigiste ». Ils sont journalistes, photographes, caméramans et collaborent à des médias écrits, audiovisuels ou en ligne.

Ils sont une majorité à vivre dans des conditions financières scandaleuses que le public ne soupçonne pas.

Cette publication de l'Association des jour-

nalistes professionnels (AJP) veut vous le faire savoir, parce que vous êtes concernés par la qualité de vos médias et parce qu'il faut faire changer les choses.

Deux enquêtes réalisées à cinq années d'intervalle ont confirmé ces constats :

1. Leurs revenus mensuels sont au plancher.

Plus de la moitié des journalistes professionnels indépendants ne gagnent pas plus de 2.300 € brut par mois, ce qui représente, pour les mieux payés, moins de 1.460 € nets. **4 sur 10 vivent avec moins de 2.000 € bruts et 13% sont sous les 1.000 €,** soit moins que le revenu minimum garanti d'un salarié de 17 ans.

2. Leurs tarifs sont figés depuis des années et jamais indexés.

Pour la plupart des journalistes indépendants, les tarifs auxquels ils sont rémunérés (à l'article, à la page, au forfait ou au nombre de signes) **n'ont pas bougé depuis 5, 10, 15, voire 20 ans.** Même chose pour les frais de déplacement en voiture, inchangés malgré la hausse du coût des carburants. Pire, certains éditeurs de la presse écrite quotidienne ont réduit des tarifs d'articles. **Des « brèves » sont rémunérées 1 €, des articles courts 10 € et des photos 5 € !**

Ce sont là des revenus bruts...

Suite pages 2 et 3



Suite de la Une

3. D'un média à l'autre, des différences sont incompréhensibles.

Selon les publications, une brève sera payée de 1 à 20 €, une page complète de quotidien de 25 à 300 €, et celle d'un périodique de 60 à 150 €. En télévision, le forfait pour une journée de travail va de 110 à 350 € selon la chaîne !

Combien ont-ils gagné ?

Nous reproduisons ci-dessous une page de quatre quotidiens, avec, pour les types d'articles indiqués, ce qui a été payé à son auteur journaliste professionnel indépendant. Il s'agit, pour celui-ci, de revenu brut. Ces tarifs peuvent varier d'un freelance à l'autre et d'une édition à l'autre. Nous n'avons pas considéré systématiquement les tarifs les plus bas. Compte tenu des déplacements, du temps passé sur le terrain et de la rédaction, la plupart de ces articles ont demandé plusieurs heures de travail. Faites le compte...

Leur tarif horaire brut		Leur revenu horaire brut	
Avocat (après le stage) :	75 à 149 €	Freelance Sud Radio :	10 €
Graphiste :	45 à 85 €	Rédacteur lavenir.be :	12,5 €
Architecte :	30 à 80 €	Rédacteur Dhnet.be :	16,50 €
Infographiste (PAO) :	50 à 65 €	Cameraman NoTélé :	17,41 €
Webdesigner :	35 à 65 €	Freelance Antenne Centre :	19,72 €
Plombier débutant :	35 €	Freelance RTBF radio :	20,15 €

4. Au-delà des chiffres...

Dans un secteur où la demande de travail est très supérieure à l'offre, les professionnels se voient parfois imposer des conditions contraires au droit.

- Le travail de week-end et jours fériés est payé comme un jour ouvrable.
- Des conventions de collaborations imposent la cession gratuite des droits d'auteur.
- Des médias interdisent de travailler pour la concurrence, sans rémunérer l'exclusivité.
- Le phénomène des « faux indépendants » resurgit.
- Des groupes de presse ne payent qu'une fois un article publié dans plusieurs journaux

► Le retard de paiement reste une pratique courante

Les choses doivent changer

Il n'y a pas de bonne démocratie sans médias de qualité. Et pas d'informations de qualité sans journalistes correctement traités.

L'emploi et la rémunération des freelances ne peuvent pas être les « variables d'ajustement économique » des entreprises de presse.

L'Avenir : édition « Le Courrier »

Conseil communal		Article court	
35€, texte et photo		15€	
Judiciaire		Légende	
25€		25€, texte et photo	
Brève			
2€			

Sudpresse : édition « La Capitale »

Reportage photo		Art. 2		Art.3		Brèves	
10€ l'ensemble		10€		10€		2€	
Article 1		32€				1€	
Article 4		14€					
						Publicité	



L'AJP et les journalistes indépendants veulent que les employeurs :

- ▶ relèvent enfin les tarifs auxquels sont payés les freelances,
- ▶ établissent des barèmes conventionnels minima dans tous les secteurs de la presse,
- ▶ harmonisent leurs tarifs en interne,
- ▶ respectent la juste rémunération des droits d'auteur,
- ▶ renoncent au dumping social (main d'œuvre gratuite : étudiants en stage long, stages prolongés, candidats à l'essai,...),
- ▶ mettent fin au scandale des « faux indépendants » dans leur rédaction.
- ▶ établissent avec tous les freelances des conventions écrites de collaboration

Aux responsables politiques, l'AJP et les journalistes indépendants demandent :

- ▶ de sanctionner, par une réduction des aides à la presse écrite et des subsides ou dotations aux médias audiovisuels, les

entreprises qui ne respectent pas les conditions sociales de cette aide,

- ▶ d'inclure dans les conditions d'aide l'établissement de conventions de collaboration garantissant les droits et les barèmes négociés,
- ▶ de supprimer la « présomption de cession » des droits d'auteurs dans l'audiovisuel
- ▶ d'adapter le statut des chômeurs exerçant des activités journalistiques freelances.

Oui, les temps sont difficiles pour les entreprises de presse confrontées aux mutations technologiques, aux nouveaux modes de consommation de l'information et à la réduction des recettes publicitaires.

Mais la sortie de crise passera par la qualité des contenus, et donc par celle des conditions de travail des professionnels de l'information. Pas par le développement d'une sous-catégorie de travailleurs.

Infos : www.pigistepaspigeon.be

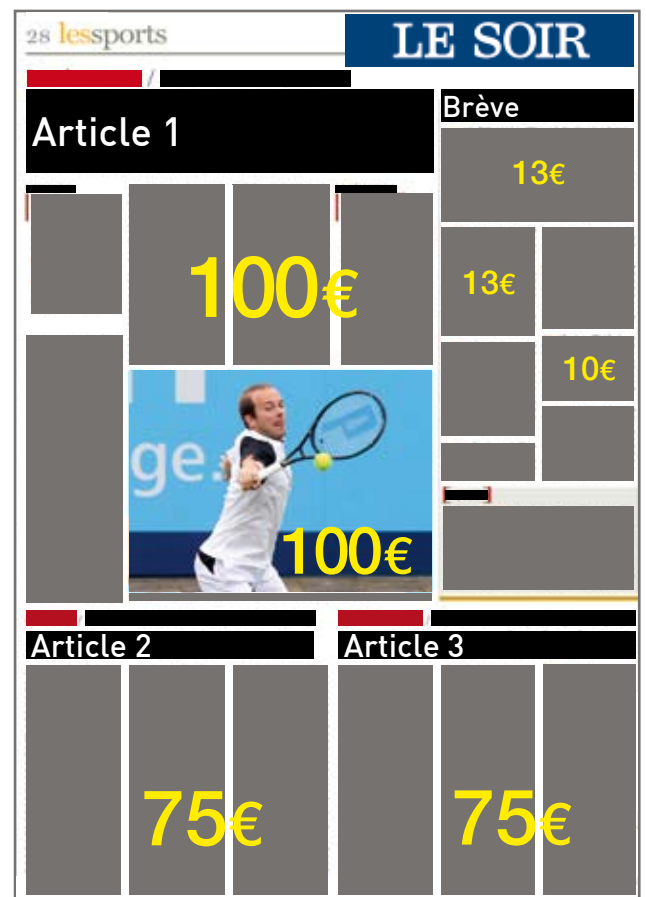
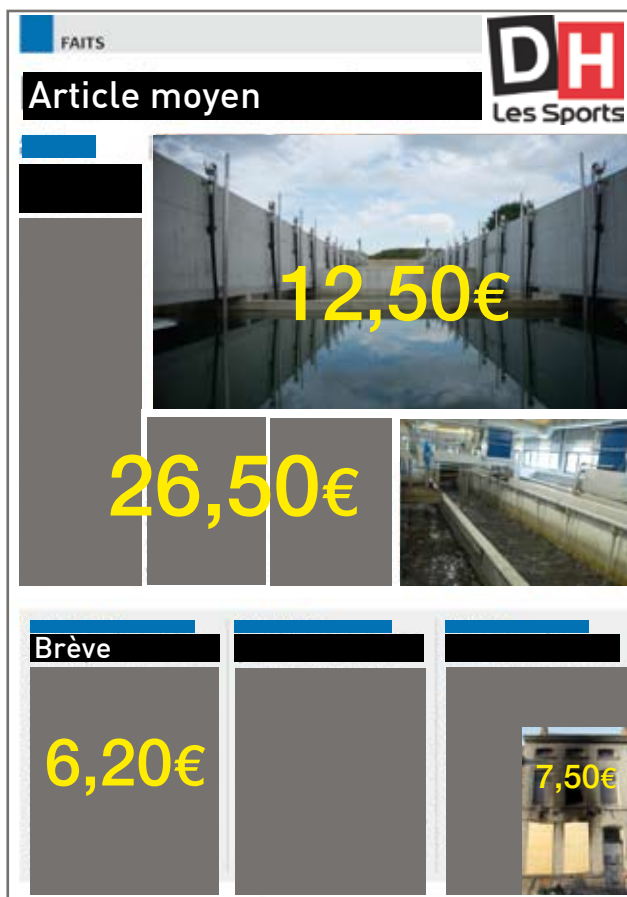
Paroles d'experts

En mai, des experts universitaires chargés de suivre les débats au sein des « Etats généraux des médias d'information » organisés par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles publiaient leur rapport sur le statut des journalistes.

A propos des indépendants, ils notent que les contraintes économiques « incitent les éditeurs à recourir à des freelances afin de flexibiliser leur gestion des ressources humaines et, par ricochet, certains freelances risquent de se trouver dans une situation sociale proche du niveau de pauvreté (...). Les conditions de travail des freelances peuvent par ailleurs être génératrices de stress et nuisibles à la qualité de l'information. »

Ces experts ont adressé des recommandations au parlement, dont celles d'élaborer un barème unique par type de médias, des prestations des freelances, assorti d'un engagement des éditeurs de le respecter.

Infos : www.ajp.be/egmi



Les journalistes indépendants du groupe Rossel publient une « carte noire » pour informer le public et réaffirmer leurs droits.

« Nous ne voulons pas l'aumône mais des revenus normaux »

Cette histoire aurait dû être du pain béni pour les journaux d'un groupe de presse toujours prêt à traquer les faux pas, à s'élever contre les inégalités et à avoir « *toujours raison de l'ouvrir* ». Imaginez plutôt : des collaborateurs à qui l'on impose d'autoriser la reprise gratuite de leur travail pour une autre entreprise. Sans aucune contrepartie financière. Cela ne leur plaît pas ? La porte de sortie est grande ouverte.

Cette histoire ne sera pourtant jamais publiée dans les pages du *Soir* ou des titres de Sudpresse. Elle pourrait se résumer en un mot : synergies. Un mot qui planait sur les rédactions depuis belle lurette, mais qui s'est brusquement matérialisé fin du mois de mars. Le pitch ? Un beau jour, Rossel, propriétaire du *Soir* et de Sudpresse (*La Meuse*, *La Nouvelle Gazette*, *La Province*, *Nord Eclair* et *La Capitale*), a concocté un plan d'enfer pour réaliser des économies. Il faut dire que ces journaux – comme à peu près tous leurs concurrents – vivent des jours financièrement difficiles. Les esprits chagrins souligneront que cela n'a pas empêché Rossel d'investir des millions dans un nouveau système informatique, mais ne pêchons pas par excès de critique. Le business a sans doute ses raisons que la raison des travailleurs ignore.

Bref, l'heure est donc à l'austérité. Les dirigeants sont partis d'un constat : n'est-il pas un peu bête, étant propriétaires de deux titres concurrents, de voir chaque jour, par la force des choses, des sujets similaires publiés dans ces quotidiens et, surtout, de rétribuer deux fois ceux qui les rédigent ? **La solution est simple, pardi ! Il suffit de s'échanger gratuitement les contenus. Tant pis pour les lignes éditoriales différentes, tant pis pour la pluralité de la presse, tant pis pour les lecteurs, tant pis pour les journalistes.**

Tu plies ou tu (te) casses

Depuis mars, les rédactions régionales et sportives du *Soir* et de Sudpresse sont donc priées de s'échanger leurs contenus, qualifiés « à faible valeur ajoutée ». Sans aucune rémunération complémentaire. Pour les salariés qui ont cédé leurs droits d'auteurs à leur employeur, passe encore (façon de parler). Mais pour les indépendants (dont ces rédactions régionales sont abondamment peuplées), qui restent maîtres de leurs droits, la pilule passe mal.

Payés à l'article, ils s'apprentent à voir leur espace rédactionnel – et donc leurs revenus – fortement réduits. Certains souhaiteraient pouvoir refuser ce système. Par conviction, par intégrité ou simplement pour des questions de survie financière :

travaillant également pour d'autres quotidiens, voir leur nom publié chez un concurrent direct signerait immédiatement la fin de leur collaboration.

Or, si les collaborateurs du *Soir* ont reçu une assurance verbale de ne pas être sanctionnés (après que deux d'entre eux le furent...) en cas de refus des synergies, ceux de Sudpresse ont eu un message clair : tu acceptes ou tu te casses. La lettre envoyée dans la foulée par cet éditeur ne pouvait être plus limpide : « *Nous ne pourrions maintenir une collaboration qu'avec ceux et celles qui accepteront ...* ».

Pour défendre leurs droits, les freelances se constituent en un « Collectif des indépendants de Rossel », représenté par l'Association des journalistes professionnels (AJP). Celle-ci contacte les rédacteurs en chef, afin d'entamer une négociation. En effet, ces synergies bafouent les règles élémentaires du droit d'auteur, qui stipulent – en résumé – que plus un article est diffusé, mieux il doit être rétribué. Sudpresse fait la sourde oreille. *Le Soir*, poussé dans le dos par un préavis d'action décrété par ses salariés, reçoit l'AJP. Mais la direction ne bouge pas d'un poil.

Tout juste concède-t-elle du bout des lèvres que ceux qui le souhaitent peuvent refuser que leurs articles soient repris. Même si, dans les faits, craignant qu'une telle prise de position ne fragilise davantage leur situation déjà précaire, beaucoup préfèrent accepter à contrecœur...

Un indépendant, la plupart du temps, n'a pas choisi son statut. Mais il y a été contraint. Condition sine qua non pour mettre un pied dans un secteur où les postes de salariés maigrissent à vue d'œil (tiens, encore une autre conséquence des restrictions budgétaires).

Un indépendant est payé au signe ou au forfait journalistique. Tout dépendra de la publication. Mais dans les deux cas, sa rétribution n'a pas été augmentée, ni même indexée, depuis 15 ans. Au *Soir*, il est payé 0,025 € le signe, soit 62,5 € pour un article « standard » de 2.500 signes. On serait presque gêné de coucher sur papier les tarifs pratiqués par Sudpresse : de 0,010 à 0,012 € le signe. Soit environ 25 € l'article « standard ». Celui qui travaille au bureau une journée entière (10h) sera rétribué 100 €. Tous ces tarifs s'entendent brut, cela va sans dire. Quatre journalistes indépendants sur 10 gagnent moins de 2.000 euros brut par mois. Pour des diplômés universitaires, dans la majorité des cas.

Un indépendant ne passe pas sa vie à courir le monde, ne peut se permettre d'enquêter pen-

dant de longues semaines. Pas de rédaction, pas de rétribution. Un indépendant doit afficher une disponibilité sans faille, travailler les week-ends sans voir la couleur du moindre euro supplémentaire, être prêt parfois à réaliser des tâches que d'autres n'ont pas le temps/l'envie d'accomplir. Un indépendant n'a que peu d'espoirs de progression. Ben oui, souvenez-vous, l'absence d'indexation, tout ça...

Si nous n'aimions pas notre métier...

Mais un indépendant vit pour son métier. Il en est fier, il l'a choisi malgré toutes ces difficultés. Nous ne voulons pas l'aumône. **Nous ne crachons pas dans la soupe. Tout serait sans doute plus simple si nous n'aimions pas notre journal... Nous demandons simplement de la considération.** Le respect de nos droits élémentaires. La possibilité d'exercer notre journalisme librement, dans de meilleures conditions. Nous allons continuer de nous faire entendre et de défendre nos droits. Nous avons choisi d'informer. Et, comme l'AJP, nous demandons au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il s'interroge sur la pertinence des aides directes qu'il accorde à la presse (1,3 million € pour *Le Soir* et 1,6 € pour Sudpresse par an) alors que ces deux titres bafouent délibérément leurs obligations, comme celle de respecter la législation sur le droit d'auteur. Mais jusqu'à présent, même si une entorse est constatée, la ministre compétente, Fadila Laanan (PS), continue de verser ces subsides, parce qu'il n'y a pas de sanctions graduelles.

Notre combat peut vous sembler obscur, lointain, inintéressant, médiatico-médiatique. Pourtant, il nous concerne tous. Parce que tout le monde a le droit à une information de qualité, à la pluralité des opinions, à des journaux aux contenus non-uniformisés. Parce que, pour cela, il faut que les journalistes, y compris les indépendants, puissent effectuer leur travail dans des conditions décentes.

Parce que, même si certains préféreraient qu'on la ferme, on aura toujours raison de l'ouvrir.

Le collectif des indépendants du groupe Rossel